



UCL
Programme
d'études
2024 - 2025

Mineure en sciences des religions (complément disciplinaire)

Table des matières

Introduction

MINSREL - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Le complément disciplinaire en sciences des religions vous permet de compléter votre formation théologique par des connaissances de base sur les principales religions non chrétiennes (Judaïsme, Islam, Hindouisme, Bouddhisme). Elle est ouverte à tout étudiant du bachelier en sciences religieuses, et s'intègre dans son programme régulier pour 30 crédits.

Ce programme est un complément disciplinaire permettant à l'étudiant de s'initier à l'étude des religions ainsi qu'aux questions théologiques et aux phénomènes de société liés au religieux ; et ce dans une perspective d'ouverture et de complémentarité.

Votre profil

Vous vous intéressez au fait religieux et souhaitez développer des clefs de compréhension de celui-ci. Vous cherchez à compléter votre formation théologique par un regard croisé sur les autres religions.

Votre programme

La mineure vous offre :

- l'introduction à quatre traditions religieuses (Hindouisme et Bouddhisme, Islam, Judaïsme) ;
- une méthode d'analyse pluridisciplinaire des faits religieux ;
- l'ancrage des questions religieuses dans des problématiques très contemporaines ;
- une belle ouverture d'esprit et une initiation au dialogue interculturel et interreligieux.

MINSREL - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

PROGRAMME

Programme détaillé par matière

● Obligatoire

✘ Au choix

△

Bloc
annuel

2 3

⌘ LRELI1380	Questions de droit canonique	Louis-Léon Christians	EB [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐	x	x
⌘ LRELI1278	Dieu et l'athéisme	Benoît Bourguine	EB [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐	x	x

Cours et acquis d'apprentissage du programme

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

MINSREL - Informations diverses

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».